

COMMUNE DE BOURLON
COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
du 29 janvier 2016

PRESENTS : M M BOYER – BRUEZ - – CARPENTIER - COQUART – LAUDE – LEROUGE -MASSON
Mmes CATTIAUX – CACHEUX — LAGEAT – MANGO - MERESSE

ABSENTS : Mmes BRUNELLE – DIETRE M LECHAPTOIS

Mr BRUEZ a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

Compte rendu de la réunion de conseil municipal du 29 janvier 2016

Le compte rendu de la séance du 6 novembre 2015 est adopté à l'unanimité.

- **Mise en demeure d'acquérir un terrain**

Le terrain concerné est la parcelle cadastrée ZP 37 d'une superficie de 1 ha 88 a 10 ca où un emplacement réservé dans le cadre du PLU avait été inscrit en vue d'un passage éventuel pour accéder chemin de Marquion. L'utilité de cette zone est désormais caduque compte tenu du fait que la zone U se situe de l'autre côté dudit chemin.

Le conseil après avoir entendu l'exposé du maire décide de ne pas se porter acquéreur de cette parcelle, de ce fait l'emplacement réservé au PLU n'a plus lieu d'être. Un courrier sera adressé au propriétaire afin de l'en informer.

- **Présentation des devis pour l'achat de cases funéraires**

M LEROUGE présente les devis proposés. Le devis retenu est celui de la Sarl Marbrerie Braillon pour un montant 6 180 € TTC correspondant à 9 cases. Le marbre est identique à l'existant. Le prix de la concession est inchangé.

A ce sujet le maire rappelle la décision prise le 6 novembre 2015 d'agrandissement du cimetière sur la parcelle adjacente réservée sur le PLU.

- **Décision d'engagement des travaux**

- ✓ **de rénovation du logement de l'école primaire**

Le Conseil inscrira au budget les crédits nécessaires à la réalisation de ces travaux. Afin d'en déterminer le montant des devis seront demandés.

- ✓ **de rénovation des locaux de l'ancien bureau de poste**

Le Conseil, après en avoir délibéré décide de la rénovation du bureau de poste afin d'intégrer les locaux avec ceux du secrétariat. Un accès PMR sera créé à cette occasion. Ceci permettra d'améliorer l'accueil du public et de créer un espace pour les élus ainsi que l'agrandissement du secrétariat.

- **Modification du règlement de location des salles (indemnité)**

Le règlement de location des salles contient une clause fixant un forfait de 50 € en cas de détériorations constatées. Cette somme n'est pas toujours compatible avec les faits constatés. Le Maire propose de la modifier comme suit : « *Le montant de l'indemnité en cas de dégât ou de manque de propreté donnera lieu au paiement d'une indemnité qui sera fixée après constat contradictoire. En cas de désaccord, une déclaration de sinistre devra être établie par le locataire.* »

- **Dossier Eglise St Martin: Présentation des devis de réalisation du diagnostic**

Mme LAGEAT, adjointe, présente les trois devis obtenus auprès des architectes du patrimoine. Le conseil décide de confier la mission à M. PARENT pour la somme de 4 800 € TTC. La prestation est la suivante : « Etude architecturale, historique et analytique – Constitution de dossier de subventions ».

- **Plan de financement salle communale**

Compte tenu du coût élevé, un plan de financement devra être établi. L'affectation principale de cette salle étant la cantine et les activités périscolaires, les subventions demandées le seront sur ce périmètre.

- **Création d'un poste d'adjoint technique de première classe**

Le Maire propose au Conseil la création d'un poste d'adjoint technique de première classe et la suppression d'un poste d'adjoint technique de deuxième classe, un agent communal ayant sollicité sa nomination au titre de l'ancienneté dans le grade AT 1^{ère} classe.

Il sera en conséquence procédé à la mise à jour du tableau des effectifs.

- **Taux de ratio promus/promouvables**

Grade d'origine	Nombre	Grade d'avancement	Ratio en %	Nombre de nominations possibles
Adjoint Administratif 1 ^{ère} classe	0	Adjoint Administratif Principal	0%	0
Adjoint Administratif 2 ^{ème} classe	2	A AT 1 ^{ère} classe	50%	1
Adjoint Technique de 2 ^{ème} classe	7	AT 1 ^{ère} classe	15%	1

QUESTIONS DIVERSES

- **Adhésion SIDEN/SIAN**

Le Conseil approuve l'adhésion des communes présentées.

- **Compétence Défense Extérieure Contre l'Incendie**

Le Maire informe le Conseil de la notification de la délibération du SIDEN/SIAN du 17 décembre 2015 fixant la cotisation syndicale à 5 € par habitant (3 € en 2015).

Le Conseil après en avoir délibéré décide de continuer à verser la contribution communale par le biais de son budget général et de ne pas fiscaliser celle-ci comme il en aurait la possibilité.

- **Convention Epicerie Solidaire**

Le Maire fait état du courrier reçu de l'association Epices-Riz Solidaire à Brebières proposant la signature d'une convention dans le cadre de son activité. A savoir mettre à disposition des bénéficiaires du RSA la vente de produits alimentaires à prix réduits, en contrepartie, la commune devrait financer à hauteur de 12 € par mois et par famille.

Après en avoir délibéré, le conseil rejette cette proposition à l'unanimité.

- **Centre de loisirs**

Mme CATTIAUX, adjointe, informe le Conseil du changement de directrice. Mme PICQUET n'ayant pas souhaité renouveler son contrat, la nouvelle directrice est Mme DEJONCKEERE.

Mme CATTIAUX fait état de 18 inscrits pour février, chiffre en forte baisse par rapport à la période précédente. Il semblerait que l'information et les dates d'inscriptions soient à l'origine de cette baisse.

- **Remerciements de Mme Nicole CROISILLE**

Mme Nicole Croisille remercie M le Maire et le conseil municipal pour l'article consacré à son père Gaston CROISILLE, ancien combattant 39-45, dans le bulletin municipal 2016.

- **Compte d'administration 2016**

Le Maire présente le compte administratif provisoire 2015 qui fait ressortir un excédent reportable de 288 000 € environ. Les travaux prévus sur les chemins communaux (30 000 €) seront réalisés en 2016, les crédits 2015 étant reportés.

- **Désherbage**

M LEROUGE, informe le Conseil qu'à compter du 1^{er} janvier 2017, le désherbage chimique sera interdit, de ce fait le désherbage habituellement effectué ne sera plus possible. Il conviendra d'interroger la Communauté de Communes afin d'envisager un transfert de compétence. En l'état ce transfert ne paraît pas possible.

- **Chemin de randonnée « Autour de BOURLON »**

Mme LAGEAT, informe le Conseil que la Communauté de Communes va prendre en charge la réfection du balisage du chemin « Autour de BOURLON » ainsi que la réalisation d'un nouveau panneau de départ devant la Mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 15.